Séance ordinaire
du 8 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 8 septembre 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Était absente: madame Marie-Claude Bélanger, poste no. 2

1 **RÉSOLUTION 2025-09-143**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2025-09-144**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1. Ouverture de la séance ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

4. Information aux citoyens

4.1. Maire

5. Administration et ressources humaines

5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois d'août 2025

5.2. Point d'information : Suivi des engagements au 31 août 2025 – plan triennal d'immobilisations

5.3. Autorisation de dépenses pour les élections municipales 2025

5.4. Modification du calendrier pour la séance ordinaire du mois de novembre 2025

6. Période de questions

7. Sécurité publique

7.1 Bilan pour le service des premiers répondants et du service des incendies

8. Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

8.1 Autoriser le Complexe Environnemental de la Rouge (CER) à procéder à la signature de l'entente relative aux services de collecte et de transport des écocentres avec « Éco Entreprises Québec » (ÉEQ)

8.2 Embauche de Monsieur Jonathan Kraft à titre de chauffeur-journalier 1

8.3 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

8.4 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – dossier TLH73624 – projet remplacement de ponceau chemin de la Rivière-Rouge

8.5 Autorisation de l'achat d'accessoires pour une pelle mécanique

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

9.1 Demande de dérogation mineure – lot 6 175 461 – 438 chemin du Lac Mousseau

9.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle rue au Lac du Petit Brochet – lot 6 675 426

10. Loisirs, culture et vie communautaire
11. Correspondance
12. Période de questions
13. Levée de la séance

3 RÉSOLUTION 2025-09-145
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 INFORMATION AUX CITOYENS

4.1 Maire

5.1 RÉSOLUTION 2025-09-146
APPROBATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2025

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'août 2025, au montant de 448 279,40 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

5.2 POINT D'INFORMATION – SUIVI DES ENGAGEMENTS AU 31 AOÛT 2025 – PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Dépôt d'un tableau de suivi des engagements au 31 août 2025 – Plan triennal d'immobilisations

MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
ENGAGEMENTS AU 31 AOÛT 2025

	2025	Financement	Commentaires
Sécurité publique			
Aucun projet			
Transport routier			
Achat d'une excavatrice + remorque	159 000 $	Emprunt courte durée	Engagé : 97 909$
Projet combiné station de lavage/écocentre/bâtiment de service	38 000 $	Emprunt courte durée	Engagé : 23 105$
Remplacement d'un ponceau chemin de la Rivière Rouge	3 377 700 $	Subvention et emprunt	Reporté à 2026 auto. gouv.
Égout			
Aucun projet			
Loisirs			
Projet cinéma en plein air dans la Rouge	20 000 $	Subvention et fonds de parc-terrain de jeux	Engagé : 19 148$ (Subv: 11 698$ + Desjardins Caisse de la Rouge : 5 000$ + municipalité)
Module de jeux Parc Raymond Meilleur	80 475 $	Subvention et fonds parc - terrain de jeux	Engagé : 69 370$ Subv. 55 496$ + municipalité
Réfection du terrain de tennis	229 755 $	Subvention et emprunt	Appel d'offres : en négociation avec le seul soumissionnaire travaux reportés en 2026
Mise à niveaux des installations et des sentiers Parc de la Source	61 975 $	Subvention et fonds de roulement	Engagé : 5 588$ Subv.: jusqu'à 49 580$
Étude - meilleurs scénarios - centre communautaire écoénergétique multifonctionnel	Jusqu'à 200 000 $	Subvention 100% FCM	

5.3 RÉSOLUTION 2025-09-147
AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser les dépenses reliées à la préparation et à la tenue de l'élection générale du 2 novembre prochain. La liste non exhaustive de ces dépenses comprend, entre autres, la rémunération, les communications, la fourniture et les services professionnels. Le montant de la dépense proposé est de 15 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.4 RÉSOLUTION 2025-09-148
MODIFICATION DU CALENDRIER POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT la résolution No. 2024-10-224 adoptée le 15 octobre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec;*

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 10 novembre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que la séance ordinaire initialement prévue le 10 novembre 2025 soit déplacée le 17 novembre 2025 à 19h à la salle multifonctionnelle située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (entrée par l'arrière) ;

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par la directrice générale, greffière-trésorière, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.1 BILAN DES SORTIES POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS ET LE SERVICE DES INCENDIES

Point d'information : Il y a eu **1** intervention pour le service des premiers répondants pour la période du 24 juillet 2025 au 7 septembre 2025 et **6** interventions pour le service des incendies du 24 juillet au 7 septembre 2025.

8.1 **RÉSOLUTION 2025-09-149**
AUTORISER LE COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE (CER) À PROCÉDER À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ÉCOCENTRES AVEC « ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC » (ÉEQ)

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r. 46.01;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que le conseil municipal autorise le Complexe Environnemental de la Rouge (CER) à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative aux services de collecte et de transport des Écocentres pour l'écocentre de la Municipalité de L'Ascension avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution pour les matières visées, à l'exception du pêle-mêle qui fait partie de la collecte sélective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.2 **RÉSOLUTION 2025-09-150**
EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN KRAFT À TITRE DE CHAUFFEUR-JOURNALIER 1

CONSIDÉRANT que le poste de chauffeur journalier 1 est vacant;

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Kraft a été embauché pour un remplacement temporaire à titre de journalier le 25 juin 2025 (résolution 2025-07-124);

CONSIDÉRANT qu'un affichage interne pour le poste de chauffeur journalier 1 a été ouvert, le tout selon les règles de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Jonathan Kraft a démontré un intérêt pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'embauche de Monsieur Jonathan Kraft à titre de chauffeur journalier 1 et qu'une période de probation de six (6) mois est prévue à cette embauche, laquelle sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.3 **RÉSOLUTION 2025-09-151**
APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le tererain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et ne puisse en être dissocié;

QUE la Municipalité de L'Ascension appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite, sans délai, à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail, le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la SAAQ;

- Aux municipalités du Québec, aux MRC ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur inquiet pour la sécurité des Québécois.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.4 RÉSOLUTION 2025-09-152
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT – DOSSIER TLH73624 – PROJET REMPLACEMENT DE PONCEAU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière octroyée dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) signée en date du 19 janvier 2023 au montant de 3 377 700 $ pour le projet remplacement de ponceau chemin de la Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique et la caractérisation sommaire de sols a été produite par la firme Dec Enviro en juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à la firme AJ Environnement pour l'étude écologique et demande d'autorisation ministérielle à la réalisation des travaux (résolution 2023-04-085);

CONSIDÉRANT que l'étude écologique a été complétée et que la demande d'autorisation ministérielle a été déposée le 8 mars 2024 au Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en prévision d'exécuter les travaux de remplacement à l'été 2024;

CONSIDÉRANT que la période conseillée pour la réalisation des travaux est entre le 1er juillet et le 30 septembre et ce, afin d'avoir le moins d'impacts sur la période de reproduction des poissons et autres impacts environnementaux;

CONSIDÉRANT que ce ponceau a été identifié, en 2024, en très mauvais état et en besoin pressant de réparations majeures par la firme MAAXUM Gestion d'Actifs mandatée par la MRC Antoine-Labelle pour procéder à l'inventaire de l'état des routes et ponceaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en 2025 plusieurs échanges et rencontres entre les divers intervenants (représentant du secteur faune et représentant du secteur environnement du MELCCFP, représentant de Pêches et Océans Canada), notre ingénieur consultant et notre chargé de projet ont eu lieu et ont permis d'avancer dans le dossier. Certains travaux terrain de préparation ont aussi été faits. Nous avons obtenu l'autorisation de Pêches et océans Canada et sommes dans l'attente des derniers commentaires des autres représentants provinciaux pour l'obtention des autorisations ministérielles.

CONSIDÉRANT que nous serions prêts, selon toute vraisemblance, à lancer l'appel d'offres au printemps 2026 et à réaliser les travaux avant le mois de novembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de demander une prolongation pour l'achèvement des travaux prévu au plus tard au mois de novembre 2026 pour le dossier TLH73624.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.5 RÉSOLUTION 2025-09-153
AUTORISATION DE L'ACHAT D'ACCESSOIRES POUR UNE PELLE MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition d'une pelle mécanique pour effectuer différents travaux;

CONSIDÉRANT que l'achat de certains accessoires est nécessaire pour le bon fonctionnement de ladite pelle;

CONSIDÉRANT l'offre de Toromont Cat pour l'achat de ces accessoires, à savoir : un pouce hydraulique 9 tonnes et d'un godet « bucket » 47 pouces de large;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter l'offre de Toromont Cat pour les accessoires d'une pelle mécanique au montant de 8905,84 et de 5720,78 taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1 RÉSOLUTION 2025-09-154
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 6 175 461 – 438 CHEMIN DU LAC MOUSSEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure concernant l'installation d'une cloison à l'intérieur de l'aire de repos d'une cabane à sucre a été demandée;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2000-348 relative au zonage n'autorise aucune cloison à l'intérieur d'une cabane à sucre;

CONSIDÉRANT que l'installation de cette cloison est justifiée par les besoins d'une personne avec une condition particulière;

CONSIDÉRANT que cet accommodement ne nuit pas au voisinage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter ladite dérogation mineure sur le lot 6 175 461 concernant l'ajout d'une cloison à l'intérieur de l'aire de repos d'une cabane à sucre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.2 RÉSOLUTION 2025-09-155
DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE AU LAC DU PETIT BROCHET – LOT 6 675 426

CONSIDÉRANT que le tracé de rue proposé respecte en tout point la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'ajout de futures résidences ne nuirait pas à la circulation sur le chemin existant;

CONSIDÉRANT qu'une étude biologique a été réalisée et démontre un impact négligeable de la construction de la rue sur la faune et la flore.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter une demande de PIIA pour le lot 6 675 426 situé au Lac du Petit Brochet, concernant l'ajout d'une rue qui permettra le lotissement du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11 CORRESPONDANCE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 RÉSOLUTION 2025-09-156
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard, Maire	Céline Chicoine, Directrice générale et Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

_____
Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Jacques Allard,
Maire